

## **Principes fondateurs du CPES – Villejean**

Nous, habitantes et habitants du quartier de Villejean, issus de divers cadres d'engagements, réunis en Assemblée Populaire, nous constituons aujourd'hui en *Comité Populaire d'Entraide et de Solidarité* (CPES). Ce CPES est un outil de lutte, qui contribue à l'organisation politique des habitant-e-s du quartier, par une pratique autonome et quotidienne de solidarité immédiate et d'autodéfense. Il s'organise sur la base des six principes suivants :

1. **Principe de Libre adhésion** : Toute personne vivant ou travaillant dans le quartier, ou souhaitant s'y organiser, reconnaissant les principes du CPES, peut prendre part à l'activité du *Comité*, sans distinction de genre, d'origine, de nationalité ou de croyances. L'implication de chacun-e se fait dans un esprit de coopération et de respect.
2. **Principe d'Autonomie** : Le *Comité* est un outil construit « *par et pour le peuple* ». Il tire sa force des savoirs-faire, des connaissances et de l'expérience de l'ensemble de ses membres. Il met en avant le précepte de « *compter sur ses propres forces* » et assume une autonomie d'organisation totale vis-à-vis des pouvoirs publics, des classes exploiteuses, de leurs institutions et de leurs partis politiques.
3. **Principe d'Entraide** : Le *Comité* est en premier un support d'aide mutuelle entre les personnes qui le composent. Vie sociale, éducation et garde des enfants, petits travaux, solidarité alimentaire, etc. Le *Comité* est un outil au service de la vie quotidienne, basé sur la réciprocité des actions : « *tu m'aides, je t'aide* ».
4. **Principe de Solidarité** : Le *Comité* développe les liens entre groupements, communautés, syndicats et associations du quartier, les rendant solidaires les unes des autres, suivant la maxime « *un pour tous, tous pour un !* ». Le *Comité* travaille à l'unité sur la base de ses principes, lutte contre la dispersion et l'isolement, pour la vigilance et l'entente, au sein du quartier et en dehors.
5. **Principe de Délibération collective** : L'ensemble des membres participent démocratiquement aux discussions et décisions du *Comité*, approuvées à l'unanimité ou à la majorité. Une fois une décision prise, chacun-e est tenu de la mettre en pratique, ou de ne pas agir contre. Nous souhaitons rompre avec les pratiques de « *démocratie du temps libre* » désorganisées, qui marginalisent une grande partie des habitants.
6. **Principe de Responsabilité individuelle** : Entre deux Assemblées populaires, un Comité de coordination est chargé de diriger la mise en œuvre des décisions et d'en rendre compte à l'Assemblée suivante. L'Assemblée ou le Comité de coordination donnent mandat à des volontaires pour la supervision ou réalisation d'une tâche ou d'une action : « *ici, chacun sait ce qu'il fait* ».

Le CPES de Villejean participe à la *Coordination nationale des CPES*, avant-tout dans un esprit de décroissement de son activité. Il contribue à la bataille qui se joue pour la viabilité, la salubrité et la dignité de nos quartiers face aux plans de l'État, de l'ANRU et des bailleurs dits « sociaux », menés au nom de la « mixité ». Cette participation n'est pas exclusive sur le travail qui pourrait nous lier à d'autres organisations ou groupements, à Rennes ou ailleurs.